



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV192 - 07 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

2015245-0006 - arrêté n° 2015-003 ADM, modifiant l'arrêté n° 2015-002 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015245-0006

Signé le mercredi 02 septembre 2015

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

arrêté n° 2015-003 ADM, modifiant l'arrêté n° 2015-002 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

**ARRETE n°2015-003 ADM,
modifiant l'arrêté n°2015-002 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC).**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2015 nommant Madame Alexandra ENGELBRECHT secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et concours de Paris, Créteil et Versailles.

VU l'arrêté n°2015-001 ADM du 20 avril 2015 portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles.

VU l'arrêté n°2015-002 ADM du 13 mai 2015 modifiant l'arrêté du n°2015-001 du 20 avril 2015 portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles.

ARRETE :

Article 1 :

Les mots « **Monsieur Olivier FIGER**, chef de la division par interim de l'enseignement professionnel » de l'article 1 de l'arrêté n°2015-002 du 13 mai 2015 sont remplacés par les mots « **Madame Béatrice DEPUNTIS**, chef de la division de l'enseignement professionnel par interim »

Article 2:

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Arcueil, le 2 septembre 2015.

Le Directeur du Service Interacadémique
des Examens et Concours


Vincent GOUDET

Signature de la personne ayant reçu délégation de la signature administrative :

Madame Béatrice DEPUNTIS, chef de la division par interim de l'enseignement professionnel ;

B. Depuntis